

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JUIN 2016 A 20 H 00 A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal,

- **PROPOSE** les parcelles cadastrées AH N<sup>os</sup> 1351 et 1353 situées dans la ZAC d'une surface totale de 3519 m<sup>2</sup> pour y créer l'aire d'accueil des gens du voyage. Loi imposée dans le cadre du schéma d'accueil des gens du voyage qui oblige les communautés de communes à réaliser les aires d'accueil prévues.
  
- **DONNE** un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire aux communes de Anché et de Cravant les Coteaux dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
  
- **EST FAVORABLE** au périmètre de Droit de Prémption Urbain de la Communauté de communes, applicable sur les zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) tel que défini dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Savigny-en-Véron, **ACCEPTÉ** la délégation partielle du Droit de préemption Urbain sur certaines zones et **PRÉCISE** que la Communauté de communes exerce le droit de préemption urbain uniquement sur les parcelles composant la zone d'activités « Parc d'activités du Véron ».
  
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire pour le projet de GITE RELAIS VELO.
  
- **EMET** un avis favorable sur le projet de PLH.

Le Maire,  
Laurent CHAUVELIN